

Arrêté du 30 janvier 2008 fixant la dotation annuelle complémentaire de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour 2007

30/01/2008

Cet arrêté fixe le montant de la dotation annuelle complémentaire de l'AP-HP à 1 401 105 170 euros, pour l'année 2007.

Mots clés : AP-HP - Dotation annuelle complémentaire - Année 2007

Consulter ici l'arrêté du 30 janvier 2008 fixant la dotation annuelle complémentaire de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour 2007